



Le lundi 25 juillet 2008

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une assemblée spéciale du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 25 juillet 2008, à 16 heures, à l'Hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire Kenneth G. Hague, à laquelle sont présents madame la conseillère Claire R. Leduc et messieurs les conseillers Daniel Charette, Stéphane Pilon, Daniel S. Miller et Melvyn Hodes.

Madame la conseillère Raymonde Lefrançois a motivé son absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-Raymond Dufresne, est aussi présent.

Un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil municipal, par le directeur général, dans les délais prévus par la Loi.

## ORDRE DU JOUR

1. Présences et quorum
2. Soumission : Travaux de reconstruction de chaussée - Phase II du programme de Transfert de la taxe fédérale sur l'essence;
3. Travaux de réparation de pavage – Ivry nord
4. Trappage de castors près de la plage municipale – Ivry nord
5. Mandat à Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils
6. Période de questions
7. Fermeture de l'assemblée

---

### 1. Présences et quorum

Monsieur le Maire, Kenneth G. Hague, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de l'assemblée.

### 2. Soumission : Travaux de reconstruction de chaussée - Phase II du programme de Transfert de la taxe fédérale sur l'essence;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a publié un appel d'offres pour des travaux de reconstruction de chaussée (Phase II du programme de Transfert de la taxe fédérale sur l'essence);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a procédé à l'ouverture des soumissions tel que prévu, le 17 juillet 2008, à l'hôtel de ville, en présence de messieurs Gilles Taché et Alexandre Hudon de la firme Gilles Taché & associés Inc. – Ingénieurs-conseils et des représentants de quelques entrepreneurs;

Résolution  
2008-07-099

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc  
Appuyé par le conseiller Daniel Charette  
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte la plus basse soumission conforme déposée par Asphalte Bélanger Inc. de Val-David, Québec, au montant de 84 565,95 \$ taxes incluses et plus amplement détaillée au bordereau de soumission, pour l'exécution des travaux mentionnés au devis préparé par Gilles Taché & associés Inc. et faisant partie intégrale de la soumission.

QUE lesdits travaux soient financés par le Programme de Transfert de la taxe fédérale sur l'essence (numéro de projet MTQ : 88-78042-03)

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

Adoptée

Résolution  
2008-07-100

### **3. Travaux de réparation de pavage – Ivry Nord**

ATTENDU QU'à l'automne 2007, la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a accepté (résolution no 2007-11-129) la soumission déposée par Asphalte Bélanger Inc. pour l'exécution de travaux de réparation de pavage sur différentes sections de chemin (superficie totale de 2 205 mètres carrés) pour un montant de 97,854.56\$ tels que décrits au devis préparé par Gilles Taché & Associés Inc., ingénieurs-conseils;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas été effectués à l'automne 2007 en raison des conditions climatiques défavorables;

ATTENDU QUE ces dits travaux n'avaient pas encore été effectués en date du 15 juillet 2008 et que monsieur Gilles Taché de la firme Gilles Taché & Associés Inc., ingénieurs-conseils, a proposé des changements à la méthode d'exécution résultants en des coûts unitaires moindres;

ATTENDU QUE d'autres sections de réparation de pavage étaient prévues pour 2008 selon l'annexe « A » du règlement d'emprunt 2007-020;

ATTENDU QUE Asphalte Bélanger Inc. a déposé, le 17 juillet 2008, la soumission conforme la plus basse pour les travaux de reconstruction de chaussée - Phase II du programme de Transfert de la taxe fédérale sur l'essence et qu'il s'est vu accorder le contrat pour ces travaux.

ATTENDU QU'il devient avantageux de regrouper tous les travaux à faire dans un même secteur;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon  
Appuyé par le conseiller Daniel S. Miller  
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte la soumission de Asphalte Bélanger Inc. pour l'exécution des travaux de réparation de pavage sur différentes sections du chemin Lac la Grise selon les nouvelles spécifications amplement détaillées au devis révisé préparé par Gilles Taché & associés Inc. à un prix unitaire estimé de 41,93 \$ par mètre carré (incluant les taxes) au lieu de 44,38 \$ par mètre carré (incluant les taxes) tel qu'adjudgé à l'automne 2007 (résolution 2007-11-129);

QUE de nouvelles sections soient ajoutées sur le chemin Lac la Grise et qu'une section de 105 mètres carrés prévue à l'automne 2007 sur le chemin Lac Manitou sud soit échangée pour une nouvelle section de même dimension sur le chemin Lac la Grise. La nouvelle superficie totale des sections à repaver sur le chemin Lac la Grise sera de 4 300 mètres carrés.

QU'une section d'environ 1700 mètres carrés soit repavée à l'extrémité nord du chemin Lac la Grise (du pont Rougeau jusqu'à la limite de la Municipalité) à un prix unitaire estimé de 18,25 \$ par mètre carré selon les spécifications amplement détaillées au devis préparé par Gilles Taché & associés Inc.

QUE les 145 mètres linéaires de la Montée Daoust situés dans la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac (885 mètres carrés) soient repavés à un prix unitaire estimé de 34,46 \$ par mètre carré selon les spécifications amplement détaillées au devis préparé par Gilles Taché & associés Inc.

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise lesdits travaux lesquels seront financés par le Règlement d'emprunt no. 2007-020.

Adoptée

Résolution  
2008-07-101

#### **4. Trappage de castors près de la plage municipale – Ivry Nord**

ATTENDU QU'un ou plusieurs castors demeurent et travaillent allègrement dans la baie à Lacasse près de la Plage municipale;

ATTENDU QU'un arbre nouvellement installé (érable argenté d'une valeur d'environ 800 \$) a été vandalisé par un castor durant la nuit du 17 au 18 juillet 2008, soit la dernière journée des travaux de réaménagement de la plage municipale;

ATTENDU QUE ces mêmes castors causent des dommages de temps à autre aux arbres des propriétés avoisinantes à la plage municipale;

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc  
Appuyé par le conseiller Daniel S. Miller  
Et résolu unanimement :

QUE

la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac engage un trappeur pour capturer de façon humanitaire les castors demeurant dans la baie à Lacasse près de la plage municipale;

QUE le directeur général procède à l'embauche d'un trappeur de son choix qui effectuera le travail de façon humanitaire pour un prix maximum de 50 \$ par animal capturé.

Adoptée

Résolution  
2008-07-102

#### **5 Mandat à Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils**

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-la-Lac désire entamer la refonte de sa réglementation d'urbanisme en commençant d'abord par son Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac doit adopter d'ici le 18 décembre 2008 les règlements de concordance au règlement numéro 228-2008 modifiant le schéma révisé de la MRC des Laurentides;

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc  
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon  
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac accepte la Proposition de services P013105 datée du 15 juillet 2008, du Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, pour la révision du plan d'urbanisme, pour un montant de 22 145 \$ (excluant les taxes applicables).

Que ce mandat inclut également la réalisation des Règlements de concordance au règlement d'amendement du schéma d'aménagement révisé numéro 228-2008 de la MRC des Laurentides.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat pour l'exécution de ce mandat pour et au nom de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

Adoptée

## 6. Période de questions

Aucune question

Résolution  
2008-07-103

## 7. Fermeture de l'assemblée à 16h25

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc  
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon  
Et résolu à l'unanimité

QUE  
l'assemblée soit levée

Adoptée

---

Kenneth G. Hague  
Maire

---

Jean-Raymond Dufresne  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier